



POUR PUBLICATION SUR LE SITE WEB DE LA VILLE  
POUR PUBLICATION DANS L'ARGENTEUIL  
dans l'édition du 17 mars 2023

**Avis public – Ville de Lachute**

**Entrée en vigueur**

**Règlement 2023-862**

Prenez avis qu'à sa séance extraordinaire tenue le 14 mars 2023, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro **2023-862** intitulé : « **Règlement concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville de Lachute** ».

Ce règlement entre en vigueur le jour de la présente publication.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service des affaires juridiques, à l'hôtel de ville.

Le 13 mars 2023  
(G-2023.07)

M<sup>e</sup> Lynda-Ann Murray, greffière